

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 04 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 25 février 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	Mr Jean Louis DERBIAS
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL

Suppléants présents : M. Philippe BEAL, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles
- Mr FRASIAK Bernard donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mme OLIVON Anne Marie donne pouvoir à Mme MARMY Marie France
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie

Absents : M. LUCAS Antoine, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr MARQUET Gilles, Mme GRANET Eliane, Mr DUPOUE Yannick, Mme GONINET Laurence

**VOTE:    En exercice : 35            Présents : 26            Représentés : 5            Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Patricia LACHAMP, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : urbanisme – programme « habiter mieux » - subvention aux primes abondement de la CCEDA

**URBANISME – PROGRAMME « HABITER MIEUX » - SUBVENTION  
AUX PRIVES ABONDEMENT DE LA CCEDA**

\*\*\*\*\*

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 14/06/2022 approuvant un abondement forfaitaire à la prime Habiter-Mieux sur la période 2022-2024 ;
- CONSIDERANT la convention de partenariat du PIG « amélioration de l'habitat privé » pour 2023/2024 ;
- CONSIDERANT l'avenant n°1 2024 à la convention de partenariat du PIG « amélioration de l'habitat privé » ;
- CONSIDERANT que le dossier a été validé le 12/12/2024 ;

Madame la Présidente rappelle que depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondait aux subventions de l'anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Dans ce cadre du volet énergétique, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 5% du montant des travaux pour le dossier suivant :

Civilité	Prénom	N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie	montant sub CCEDA
Monsieur	Gregory	HM-PES-2025-01	Peschadoires	63020808	66 712,86 €	60 042,00 €	3 336 €	63 377,64 €	très modeste	5%

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de l'autoriser à notifier l'attribution au dossier figurant ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mars 2025  
Signé par Patricia LACHAMP,  
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mars 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

